est la conséquence d'un contresens sur θέσις, qui, opposé à φύσις, signifie, en réalité, « convention ». M. NOUGARET fait remonter cette confusion jusqu'à Quintilien.

— Mlle D'ALVERNY s'étonne de ce que les poètes carolingiens, qui confondaient ainsi syllabe accentuée et syllabe longue, aient pu composer des œuvres métriques si régulières.

III.

SÉANCE DU SAMEDI 13 MARS 1954.

Président : M. P. COURCELLE.

Membres présents. — Mlle d'Alverny, MM. J. Bayet, J. Beaujeu, J. Bérard, R. Bloch, G. de Boussineau, P. Boyancé, J. Chaillet, P. Chantraine, Mme Collinet-Guérin, MM. P. Couissin, J. Courtès, A. Dain, A. Diény, R. Dreyfus, Mme J. Dreyfus-Wertheimer, Mlle J. Duchemin, MM. G. Dumézil, M. Durry, P.-M. Duval, A. Ernout, Mlle J. Ernst, Mme Fasciato-Frézouls, MM. G. Fohlen, J. de Foucault, Mlle R. Fournier, MM. R. France, H. Frère, Mlle A. Freté, MM. J. Gaudemet, L. Gerschel, R. Goujard, P. Grenade, P. Grimal, Ch. Guiraud, J. Heurgon, A. Hubac, R. P. M.-Ph. Hubert, C. Iliopoulos, Cl. Jodry, R. Laborderie, M. Lejeune, P. Lévêque, P. Lévy, J. Marouzeau, E. Massa, Mlle Y. Mestivier, Mme H. Michel-Lévy, M. L. Nougaret, Mme S. Nougaret, M. J. Perret, Mlle H. Petré, Mme V. Regnot, MM. P. Riché, Ch. Rosset, W. Seston, R. P. Verheijen, A. Vernet, R. Villers.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Michel LEJEUNE, à la demande de M. J. Marouzeau, soucieux de mettre les latinistes au courant des dernières découvertes dans le champ de la linguistique, présente un exposé sur les *documents inscrits en écriture minoenne* trouvés d'abord en Crète (Cnossos), puis en Grèce propre (Pylos, etc.).

Après des essais divers et multiples, depuis un demi-siècle, devant ces textes en écriture inconnue et en langue inconnue, mais dont on peut se représenter, en gros, le contenu, grâce à des idéogrammes et à des chiffres directement intelligibles, une méthode d'approche s'est dessinée depuis quelques années, méthode de caractère statistique, dont l'application était largement facilitée par le fait que cette écriture sépare les mots, et que les documents sont extrêmement nombreux sans être très divers. Usant des résultats de cette approche statistique, ayant quelque idée, par les faits cypriotes, des règles possibles de notation d'une langue comme le grec en écriture syllabique, faisant

ensuite un pari (ou hypothèse de travail) sur la langue concernée (ce qui ramenait les deux inconnues à une seule : l'écriture), guidés par les idéogrammes, MM. Ventris et Chadwick sont arrivés, après une série de tâtonnements, à une confirmation de l'hypothèse de travail : il s'agit de documents écrits en grec. Le principe est solidement acquis, si bien des détails restent à mettre au point. On possède désormais un tableau des valeurs phonétiques pour la plupart des signes, et un ensemble de règles orthographiques pour la transcription du grec dans cette écriture. On dispose déjà, sinon de beaucoup de phrases, du moins d'un très grand nombre de mots (noms surtout : noms de professions, noms d'objets, noms de lieux, etc.) bien identifiés. Il est trop tôt pour qu'on puisse apprécier exactement ce que ces textes nous apprendront sur la langue même (dont la teneur dialectale est indéterminable actuellement, à ceci près qu'il s'agit de grec non dorien) ; il semble que, dans l'ensemble, ce grec, de près de mille ans antérieur à celui de Platon, soit beaucoup moins différent du grec « historique » qu'on n'aurait pu le supposer.

— En rapport avec la communication précédente, M. P. Chantraine propose quelques observations de détail.

Le nouveau déchiffrement se présente dans des conditions bien différentes de celui du hittite, pour lequel l'écriture (cunéiforme) était connue. Il s'agit cette fois d'une langue inconnue dans une écriture inconnue. Les déchiffreurs, en se servant d'une méthode statistique et en examinant notamment les fins de mots, ont pu reconnaître des types de flexion probable. Ils étaient, d'autre part, aidés par des idéogrammes qui donnaient une idée vague du sens. Enfin, ils ont fait l'hypothèse de travail qu'il s'agissait de grec. La présence de grec à Pylos n'étonne pas, mais elle est surprenante en Crète à une si haute époque.

En ce qui concerne le résultat du déchiffrement, le syllabaire étant mal adapté au grec, il faut admettre un grand nombre de polyvalences qui ont pour conséquence quelque incertitude dans le détail. MM. Chadwick et Ventris n'ont guère transcrit de tablettes entières, de façon à donner un sens évident. Mais bien des détails prouvent que le principe est bon. A ceux qu'a indiqués M. Lejeune, on peut ajouter le déchiffrement en Crète de noms de lieux comme *Cnossos*, ce qui ne prouve rien pour la langue, mais beaucoup pour le déchiffrement. Enfin, la tablette des vases et des trépieds, lue en août 1952 par Blegen, selon les principes de Chadwick et Ventris, démontre que, si le déchiffrement en est à ses débuts, l'hypothèse de travail qui a été admise doit permettre de le mener à bien.

— Diverses observations sont présentées par MM. G. Dumézil et J. Bérard.

M. J. Bérard, qui, lui aussi, considère qu'on est enfin sur la bonne voie pour le déchiffrement du linéaire B, voudrait souligner l'intérêt que présente cette découverte pour les études latines.

A Lipara dans les îles Éoliennes, d'une part, à Torre Castelluccio, près de Tarente, d'autre part, de premiers vestiges d'écriture apparemment imitée de la mycénienne ont été récemment retrouvés dans un contexte mycénien des XV^e^-XIII^e^ siècles, ce qui, d'un coup, nous fait remonter six ou sept cents ans avant les premiers essais d'écriture alphabétique en Italie aux VIII^e^-VII^e^ siècles. La trouvaille de Lipara est d'autant plus importante que les îles Éoliennes sont un centre bien connu de la colonisation grecque légendaire (Éole, Ulysse), comme aussi de la colonisation historique (compagnons de Pentathlos), et qu'une stratification continue, allant de l'âge du bronze jusqu'au delà des temps classiques, y a été mise au jour, les premiers apports égéo-mycéniens des XV^e^-XIII^e^ siècles s'y trouvant séparés des importations grecques du VI^e^ par une longue série de strates : découverte essentielle, donc, pour l'interprétation des traditions relatives à la lointaine colonisation légendaire. Or, en ce qui touche l'écriture, si l'introduction en Italie de l'alphabet aux VIII^e^-VII^e^siècles répond assez exactement à la tradition qui l'imputait au Corinthien Démarate (milieu du VII^e^ siècle), une autre tradition reportait jusqu'à l'âge des héros l'introduction en Italie d'une première écriture et l'attribuait soit à l'Arcadien Évandre, soit aux fondateurs pélasges de Caeré-Agylla[1].

II. — M. P. Grenade *analyse un texte des « Saturnales » de Macrobe* (II, 5, 2-5), dont l'importance ne lui semble pas avoir été suffisamment mise en relief. Son examen porte sur trois points :

I) Sur l'indication initiale que : « Julie avait trente-sept ans passés. » Ce ne peut être qu'une date relative à la découverte par Auguste de son inconduite et de son exil (en 2 av. J.-C.). En effet, Julie est née en 39 av. J.-C. La précision supplémentaire est l'indication du mois. Comme l'exil de Julie est certainement postérieur aux fêtes de la dédicace du temple de Mars Ultor (août) et que la naissance de Julie a coïncidé avec le divorce brutalement signifié par Auguste à Scribonie après le « coup de foudre » provoqué par la rencontre de Livie (après septembre 39), on est conduit à reporter la naissance entre septembre et décembre, au plus tard en décembre. On corrigera donc légèrement sur ce point les conclusions de J. Carcopino dans son article de la *Revue historique* de 1929, et on éliminera avec lui définitivement du cercle des identifications possibles de l' « enfant de la IV^e^ Églogue » l'enfant attendu du mariage

1. Des explications plus détaillées sont fournies dans un article de *Minos*, t. II, 2, 1953, p. 65 et suiv.

d'Octave et de Scribonia, qui est de l'été 40, avant la paix de Brindes.

II) Le mot d'Auguste à ses amis : « J'ai deux filles tendrement aimées : la République et Julie », prononcé sur un ton à la fois grondeur et tendre, nous révèle qu'Auguste se considérait comme un *pater reipublicae* avant l'attribution du titre de *pater patriae* en février de l'an 2 av. J.-C. Ce résultat de l'analyse est corroboré par le témoignage de Dion Cassius (55, 10, 10), par l'épigraphie de la Bétique (*I. L. S.* 96) et de la Gaule (Arles). Ce mot établit un parallèle frappant entre l'autorité que prétend exercer Auguste dans l'État et celle qu'il exerce sur sa famille. A ce texte s'en ajoutent d'autres, il est vrai mal datés : Val. Max. VII, 7, 3 (Auguste casse un testament d'un père déshéritant son fils) ; Sénèque, *de Clem.* I, 13 (Auguste et le jugement de Tarius Rufus). D'autre part, Pline l'Ancien (*N. H.* VII, 149) et Sénèque (*de Clem.* I, 10, 3) qualifient de « parricide » le crime préparé par Julie et ses amants. Enfin, la scène du complot de Cinna chez Sénèque suggère qu'Auguste est tenu pour le « père de la patrie », puisque son assassin est dénoncé comme un « parricide » (mais la date — 16 à 13 av. J.-C. (?) — et la réalité du complot sont contestées).

III) Le parallèle établi dans l'esprit d'Auguste (qui voulut longtemps garder ses illusions sur sa fille) et la fameuse Claudia Quinta, dont la chasteté fut mise en doute et dont l'innocence fut prouvée par le miracle du vaisseau portant la Magna Mater échoué à l'embouchure du Tibre, invite à relire le récit d'Ovide dans les *Fastes*. La comparaison de cette version poétique (qui est la vulgate de la légende) et des textes postérieurs, où peut se conserver le souvenir des annalistes (évidemment récents) qui ont traité de l'épisode (à la gloire de la gens Claudia), conduit à une évidence : Ovide est le seul à prêter à Claudia Quinta (dont il fait une matrone — et non une Vestale) cette verve railleuse dont Macrobe a perpétué le souvenir par les *dicta* qu'il a recueillis (en l'opposant à la gravité de Livie, cf. *Saturnales* II, 5, 6, et Ovide, *Pont.* III, 1, 142). Ovide a peint son héroïne en empruntant des traits à Julie, dont il a fréquenté le salon, devenu de cercle littéraire un foyer d'intrigues politiques. Il dut être l'ami de ces nobles épris de poésie (comme Jullus Antonius, Gracchus, etc.). Cette interprétation des *Fastes* (IV, 305-312) acquiert un supplément de vraisemblance par la coïncidence entre la composition des *Fastes* et l'incendie du temple de la Magna Mater en 3 ap. J.-C., marqué par le miracle de la statue de Claudia Quinta (Tacite, *Ann.* IV, 64, et Val. Max. I, 8, 11). Nul doute que ce miracle n'ait provoqué des manifestations en faveur des Claudii et n'ait été exploité par Livie dans l'intérêt de Tibère (descendant d'Appius Claudius comme Claudia Quinta, cf. Suétone, *Tib.* 3). Or, l'exilé de Rhodes était rentré l'année précédente à Rome (Vell. II, 103, 1), sans

doute un peu avant la mort de L. Caesar (20 août). Les consuls de 3 ap. J.-C. sont, dans la proportion de trois sur quatre, des « Tibériens ». Il faut donc corriger Suétone (*Tib.* 15, 1) par Velleius et admettre que, dès son retour, Tibère a été sollicité de reprendre une position prééminente dans l'État. Telle fut du moins la politique de Livie. Elle se heurta à la force du courant populaire qui provoqua en 3 ap. J.-C. (Dion Cassius, 55, 13, 1) des manifestations en faveur du retour de Julie sur le continent, auxquelles Auguste résista. Ce fut Tibère qui ramena Julie à Rhegium (après cinq ans de relégation à Pandataria, soit en 4 ap. J.-C., cf. Suét., *Aug.* 65, et Tacite, *Ann.* I, 53). Ovide a donc, à sa manière, protesté contre l'annexion par la gens Claudia du culte de la Magna Mater, dont les récentes études de P. Lambrechts ont souligné l'importance à la fin du règne d'Auguste. On se souviendra que Julie souffrait de son mariage avec Tibère comme d'une mésalliance, et le lui faisait sentir (*Ann.* I, 53, et Dion, 55, 9, 7). On appréciera d'autant plus la générosité de Tibère (attestée par Suétone, *Tib.* 11) et on l'opposera à la rigueur d'Auguste, hanté par le souvenir d'Antoine (?) et qui aurait fait payer à sa fille sa crainte d'une revanche du vaincu d'Actium (par son fils, pourtant marié à Marcella major). Mais comment comprendre sa clémence pour le fils de l'amant de sa fille exilé à Marseille (*Ann.* IV, 44), comme le fils de Tarius (*de Clem.* I, 13, 2 — exil particulièrement doux)?

On conclura du moins avec certitude à la réalité d'un conflit à la fois psychologique entre les deux femmes, Julie et Livie, et politique entre les Julii et les Claudii dans ces années de crise qui décident de la succession d'Auguste. Ovide, du fond de son exil, assagi et brisé par l'épreuve, rend hommage à la *Pudicitia* de Livie (*Pont.* III, 1, 115, qui fait écho à *Tristes* I, 6, 25-26), célébrée par Valère Maxime sous Tibère (VI, 1 praef.). C'est qu'il a besoin de rentrer en grâce auprès de celle qui fut très certainement la cause directe de son exil, instigatrice de ce retour à l'ordre moral qui a fait comparer par G. Boissier les dernières années d'Auguste à la fin du règne de Louis XIV et dont Ovide, après Julie, fut la victime.

— En réponse à diverses questions, M. Grenade montre, par un texte de Pline, *N. H.* VII, 46, et de Tacite, *Ann.* I, 53, que le mot d'Auguste à ses amis date d'une période antérieure à la mort d'Agrippa (12 av. J.-C.), et Suétone rapporte d'ailleurs (*Tib.* 7) les tentatives de séduction de Tibère par Julie du vivant d'Agrippa.

L'heure trop tardive interrompt une discussion sur les sources de Macrobe (le *De urbanitate* de Domitius Marsus, suggère M. Frère). La source historique paraît excellente, et M. Grenade songerait à Sénèque le Rhéteur.